



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des services de l'Environnement
Service Etudes et Réalisations

DEC 2023-16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 14 FEV. 2023

et publication ou notification le : 15 FEV. 2023

DECISION DU MAIRE

Objet : Sollicitation de subvention pour l'aménagement de cours végétalisées et égalitaires sur les groupes scolaires Pablo Neruda et Maxime Gorki

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant le projet d'aménagement des cours d'écoles végétalisées et égalitaires sur les groupes scolaires Pablo Neruda et Maxime Gorki,

Considérant qu'il convient de rechercher des financements extérieurs pour le programme d'investissement susmentionné,

Considérant les différents dispositifs d'aides des organismes de financement,

DECIDE

Article 1 : De solliciter tout organisme de financement, afin de trouver les aides en investissements nécessaires au projet d'aménagement de cours végétalisées et égalitaires sur les groupes scolaires Pablo Neruda et Maxime Gorki.

Article 2 : D'inscrire les crédits afférents en recettes de la section d'investissement du budget principal de la Ville de Nanterre.

Nanterre, le 14 FEV. 2023



Patrick Jarry

Maire de Nanterre